

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2010

Le 1^{er} avril 2010 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Livry-Gargan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain CALMAT, Maire, suite à la convocation faite le 9 mars 2010.

Etaient présents : M. Alain CALMAT, M. Pascal POPELIN, M. Jean-Claude VINCENT, M. François-Xavier ROBILLARD, Mme Danièle MARINI, Monique GOVET, M. Serge LE BOZEC, M. Georges GUILBERT, M. Jean-François MAGNIEN, Mme Marie-Laure HODE, Mme Madeleine LEMAIRE, M. Alain LANGUEDOC, M. Gérard COSIMI, M. FLIKIER Henri, Mme Marthe GUEZ, Mme Yvette COLSON, Mme Rose-Marie CHEVALIER, M. Jacques DJENGOU, Mme Françoise BITATSI TRACHET, Mme Laurence KHLOYAN, Mme Sophie BIDAULT, Mme Magali DAUBA, M. Xavier HEBERT, M. Armen PAPAZIAN, Mme Bernadette PIRON RENAULT, M. Dan STEINFELD, M. Sébastien CONSTANT, Melle Elodie MOTTE, Mme Michèle TARTARE, M. Pierre PERRET, M. Philippe ARNAUD, M. Sébastien GASPARD, M. Gérard PRUDHOMME, Mme Evelyne DUFOUR.

Excusés et représentés : M. Jean-Luc AUGER donne pouvoir à M. MAGNIEN, M. Nouraddine ETTAJANI donne pouvoir à M. GUILBERT, Mme Bulle BARDOUX donne pouvoir à Mme BISTASI TRACHET.

Excusées : Mme Murielle MARUCCI BONSALL, Mme Isabelle BRYON.

Les Conseillers Municipaux présents ou représentés, formant la majorité des Membres en exercice, lesquels sont au nombre de 39, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'une Secrétaire de séance prise dans le sein du Conseil Municipal, Mme Marthe GUEZ a été désignée pour remplir ces fonctions.

Le procès-verbal du 4 février est adopté à l'unanimité,

Fait connaître les décisions n°2010-08 à 2010-30 qu'il a été amené à prendre dans le cadre de sa délégation (Article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales).

2010-04-01- compte administratif – BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2009

En application du 2^{ème} alinéa de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Popelin, 1^{er} Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par 32 voix pour et 4 abstentions (MM. Perret, Arnaud, Gaspard, Mme Tartare)

VOTANT hors la présence de Monsieur Alain CALMAT, maire,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2009 du Budget Principal de la ville et de ses annexes, en conformité avec le compte de gestion présenté par le comptable public.

Adopte le compte administratif 2009 du budget de la ville et ses annexes.

Reconnait la sincérité des reports de l'exercice 2009 sur l'exercice 2010 pour la section d'investissement tant en dépenses (3 235 948,03 €) qu'en recettes (3 300 990,05 €) ainsi que la sincérité des rattachements intégrés dans les réalisations de la section de fonctionnement (1 351 684,72 € en dépenses et à 68 571,99 € en recettes).

Le compte administratif 2009 fait apparaître un résultat de clôture de :

- Section de Fonctionnement : Excédent de clôture : 6 592 195,49 €
- Section d'Investissement : déficit brut de clôture : 4 886 136,99 €
: Déficit net de clôture : 4 821 094,97 € (compte tenu des restes à réaliser en dépenses et en recettes).

2010-04-02- COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT- EXERCICE 2009

En application du 2ème alinéa de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Popelin, 1^{er} Adjoint au Maire,

VOTANT hors la présence de Monsieur Alain CALMAT, maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe du service assainissement 2009, telle que synthétisée ci-dessus par section et chapitre (tableau N°2) qui est en conformité avec le compte de gestion présenté par le comptable public pour le même exercice.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser soit

- o 374 976,52 € en dépenses d'investissement
- o 28 570,00 € en recettes d'investissement

soit un solde négatif de 346 406,52 €.

Reconnait la sincérité des rattachements en dépenses d'exploitation soit 98 367,35 euros et 0 euro en recettes d'exploitation.

Adopte le compte administratif 2009 et les annexes du service annexe d'assainissement.

Arrête les résultats définitifs 2009 qui sont en conformité avec le compte de gestion du comptable public.

2010-04-03- COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE RESIDENCE JEAN LEBAS - EXERCICE 2009

En application du 2ème alinéa de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Popelin, 1^{er} Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

VOTANT hors la présence de Monsieur Alain CALMAT, maire,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif de la résidence Jean LEBAS et de ses annexes pour l'année 2009 qui est en conformité avec le compte de gestion présenté par le comptable public.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser en dépenses d'investissement soit 22 513,39 €.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser en recettes d'investissement soit 0 €.

Reconnait la sincérité des rattachements en dépenses d'exploitation (13 755,04 €) et en recettes d'exploitation (0 €).

Adopte le compte administratif 2009 et les annexes du service annexe « résidence Jean Lebas ».

Arrête les résultats définitifs.

2010-04-04- COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE ALAIN SAVARY EXERCICE 2009

VOTANT hors la présence de Monsieur Alain CALMAT, maire,

En application du 2ème alinéa de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Popelin, 1^{er} Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif de la résidence Alain SAVARY pour l'année 2009 et de ses annexes qui est en conformité avec le compte de gestion présenté par le comptable public.

Reconnait la sincérité des reports en dépenses d'investissement à savoir 1 923,39 €.

Reconnait la sincérité des reports en recettes d'investissement à savoir 0,00 €.

Reconnait la sincérité des rattachements d'exploitation (dépenses 2 061,60 € et 0 € en recettes)

Adopte le compte administratif 2009 et les annexes du service annexe « résidence Alain SAVARY ».

Arrête les résultats définitifs.

2010-04-05- COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE s.s.i.a.d. EXERCICE 2009

En application du 2ème alinéa de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Popelin, 1^{er} Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Votant hors la présence de Monsieur Alain CALMAT, maire,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif et des annexes du S.S.I.A.D. pour l'année 2009. Compte administratif qui est en conformité avec le compte de gestion présenté par le comptable public.

Adopte le compte administratif 2009 et les annexes du service annexe du S.S.I.A.D,

Reconnait la sincérité des reports d'investissement (dépenses : 0 € - recettes 0 €)

Reconnait la sincérité des rattachements d'exploitation (dépenses 98,00 € - recettes 0 €).

Arrête les résultats définitifs.

2010-04-06- AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2009

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat constaté de la section de fonctionnement de l'exercice 2009 de la façon suivante :

| | |
|--|----------------|
| - 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : | 4 821 094,97 € |
| - 002 - Résultat de fonctionnement reporté : | 1 771 100,52 € |

2010-04-07- AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EXERCICE 2009

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'affecter l'excédent d'exploitation 2009 soit 2 240 279,85 € au budget primitif 2010 de la manière suivante :

Section d'Investissement :

- 1 887 346,70 € seront inscrits au compte 10682 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement soit 1 887 346,70 €.

Section d'Exploitation :

- 352 933,15 € seront inscrits au compte 002 « excédent antérieur reporté ».

Le déficit brut d'investissement soit 1 540 940,18 € sera repris au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Précise que les résultats 2009 seront repris au budget primitif 2010.

2010-04-08- AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE RESIDENCE JEAN LEBAS – EXERCICE 2009

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2009 de la façon suivante :

- Compte 10682 : « Excédents affectés à l'Investissement » pour : 105 532,00 euros

- Compte 002 : « Excédents de fonctionnement reportés » pour : 43 200,26 euros

Prend acte que le résultat brut d'investissement sera repris au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » pour 22 691,64 euros.

Précise que les résultats 2009 seront repris au budget primitif 2010.

2010-04-09- AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE ALAIN SAVARY - EXERCICE 2009

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de reprendre l'excédent d'exploitation 2009 au compte 002 – « excédent d'exploitation reporté » soit 96 236,70 €,

Prend acte que le résultat brut excédentaire d'investissement de 21 951,21 € sera repris au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

Précise que les résultats 2009 sont repris au budget primitif 2010.

2010-04-10- AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (S.S.I.A.D) - EXERCICE 2009

Sur proposition de M. le Maire,

L'exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat excédentaire d'exploitation de l'exercice 2009 en N+2, à savoir sur l'exercice 2011, de la manière suivante :

- Compte 002 « excédent reporté » : 24 851,10 €

Précise que ce résultat sera repris au budget primitif 2011

Précise que l'excédent d'investissement 2009, soit 37 809,62 €, sera repris au budget 2010 au compte 001 « excédent d'investissement reporté » (Il avait été estimé et intégré au BP 2010 à 31 104,67 €).

2010-04-11 - BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE - EXERCICE 2010

Considérant la présentation, par Monsieur Pascal POPELIN, Adjoint au maire, Vice-président du Conseil général, du budget primitif de la ville pour l'année 2010 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme 52 679 366,00 € en section de fonctionnement et 21 372 637,00 € en section d'investissement.

Soit un budget global qui s'équilibre en dépenses et recettes à 74 052 003,00 €.

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

A la majorité pour, 4 voix contre (MM. Perret, Gaspard, Arnaud, Mme Tartare), 5 abstentions (M. Prudhomme, Constant, Mme Govet, Mme Bitatsi Trachet + pouvoir de Mme Bardoux).

Décide du vote global du budget primitif 2010 et de ses annexes.

Autorise monsieur le maire à contracter si nécessaire les emprunts destinés aux financements d'investissements et à signer les actes s'y rapportant.

2010-04-12- BUDGET PRIMITIF DU SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2010

Considérant la présentation, par Monsieur Pascal POPELIN, Adjoint au maire, Vice-président du Conseil général, du budget primitif du Service annexe de l'Assainissement de la ville pour l'année 2010 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 1 842 779 € pour la section d'exploitation
- 3 625 671 € pour la section d'investissement se décomposant de la façon suivante :

| <u>Propositions nouvelles</u> | <u>Restes à réaliser</u> | <u>Total</u> |
|-------------------------------|--------------------------|--------------|
| Dépenses : 3 250 694,48 € | Dépenses : 374 976,52 € | 3 625 671 € |
| Recettes : 3 597 101,00 € | Recettes : 28 570,00 € | 3 625 671 € |

Vu l'avis de la commission permanente réunie le 25 mars 2010,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Vote le budget primitif et les annexes du Service d'Assainissement de la ville pour l'année 2010.

Autorise Monsieur le Maire à contracter si nécessaire les emprunts destinés au financement des investissements et à signer les actes s'y rapportant.

2010-04-13- BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2010- BUDGET ANNEXE RESIDENCE JEAN LEBAS

Vu l'instruction budgétaire et comptable n° 02.74 M22 du 12/09/2002 modifiée relative aux établissements publics et médico-sociaux.

Considérant la présentation, par Monsieur Pascal POPELIN, Adjoint au maire, Vice-président du Conseil général, du budget primitif annexe de la résidence Jean Lebas au titre de l'exercice 2010, qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 787 257,00 € soit 598 528,00 € pour la section d'exploitation et 188 729,00 € pour la section d'investissement.

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Vote le budget primitif et les annexes du budget annexe de la résidence Jean Lebas pour l'année 2010.

2010-04-14-BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2010 - BUDGET ANNEXE ALAIN SAVARY (FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS)

Considérant la présentation, par Monsieur Pascal POPELIN, Adjoint au maire, du budget primitif 2010 de la résidence Alain SAVARY qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 427 411,00 euros soit 394 694,00 euros en section d'exploitation et 32 717,00 euros en section d'investissement et qui se ventile de la manière mentionnée ci-dessus (tableau n°1).

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Vote le budget primitif et les annexes de la résidence Alain SAVARY pour l'exercice 2010, budget qui est arrêté aux chiffres précités.

2010-04-15-BUDGET EXECUTOIRE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE - EXERCICE 2010

Considérant la présentation, par Monsieur Pascal POPELIN, Adjoint au maire, Vice-président du Conseil général, du budget annexe exécutoire 2010 du service de soins infirmiers à domicile qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 465 599,00 euros en section d'exploitation et 54 472,62 euros en section d'investissement.

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Vote le budget exécutoire et les annexes du service de soins infirmiers à domicile pour l'exercice 2010.

2010-04-16- VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE - ANNEE 2010

Sur proposition de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

A la majorité pour, 4 contre (Mme Tartare, MM Perret, Gaspard, Arnaud) et 4 abstentions (Mmes Govet, Mme Bitatsi Trachet + pouvoir de Mme Bardoux, M. Constant).

Décide du coefficient de variation proportionnelle des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2010 à savoir : 1,053587

Décide de porter les taux des taxes ménages et de fixer le taux relais de la taxe professionnelle conformément au tableau ci-après :

| TAXES | BASES D'IMPOSITION 2010 | TAUX | PRODUIT CORRESPONDANT |
|----------------------------------|----------------------------|---------|--------------------------|
| Taxe d'habitation | 64 070 000 | 16.50 % | 10 571 550 € |
| Foncier bâti | 52 585 000 | 17.12 % | 9 002 552 € |
| Foncier non bâti | 171 400 | 27.28 % | 46 758 € |
| Taux relais taxe professionnelle | | 20.32 % | |
| TOTAL | | | 19 620 860 € |

Précise que le produit correspondant aux taxes ménages soit 19 620 860 euros est inscrit au BP 2010 au « compte 7311 »,

Précise que la compensation relais est inscrite au BP 2010 au « compte 7318 ».

2010-04-17- TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – VOTE DU TAUX 2010

Vu l'état 1259 TEOM portant notification des bases d'imposition prévisionnelles à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des communes,

Vu que les bases d'imposition prévisionnelles 2010 ont été notifiées par les services fiscaux de la Seine-Saint-Denis le 18 mars 2010, font apparaître un montant de bases prévisionnelles fixé à 52 147 379 euros.

Considérant que le produit fiscal de référence correspondant au produit nécessaire à l'équilibre du budget 2010 se chiffre à 3 300 929 euros.

Vu l'avis de la commission permanente réunie le 25 mars 2010,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A la majorité pour et 4 abstentions (Mme Govet, Mme Bitatsi Trachet + pouvoir de Mme Bardoux, M. Constant).

Décide de fixer pour l'année 2010 le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à 6,33 %.

2010-04-18- APCP- ADAPTATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – EXERCICE 2010

Sur proposition de Monsieur POPELIN, Vice-président du Conseil général, Adjoint au maire.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'approuver les actualisations des APCP comme précisé au tableau annexé (tableau 1),

Dit que les crédits de paiement feront l'objet d'une inscription aux budgets concernés (2010-2011)

2010-04-19- CREATION DE POSTES

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise la création de postes :

1 poste d'infirmière de classe supérieure.

1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe.

2010-04-20- COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES (C.C.A.P.H.) RAPPORT ANNUEL 2009

Sur présentation de M. Constant, Conseiller municipal délégué,

A l'unanimité,

Prend acte du rapport annuel 2009 de la Commission Communale Pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées.

2010-04-21- ECHEANCIER 2010 A 2015 DES TRAVAUX A REALISER EN MATERIEL D'ACCESSIBILITE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX LA VOIRIE ET LES ESPACES PUBLICS

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux, de la voirie et des espaces publics et de l'échéancier 2010 à 2015 présentés par la Commission Communale Pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées.

2010-04-22 – RAPPORT ANNUEL SUR L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL ET DEPARTEMENTAL POUR L'ANNEE 2008

Sur proposition de Monsieur Pascal POPELIN, Vice-Président du Conseil Général, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte du rapport.

2010-04-23- DEMANDE DE SUBVENTION FISAC POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE MISE AUX NORMES DU MARCHE JACOB

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur Popelin, Vice-président du conseil général, 1^{er} adjoint au maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à demander le concours financier du FISAC (*Fonds d'Intervention pour les services, l'artisanat et le commerce*) auprès du secrétariat d'Etat chargé du commerce, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services à entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir le subventionnement des travaux de réhabilitation du marché Jacob et signer tous les actes afférents à cette demande.

Dit que le montant des travaux est estimé à 210 000 €.H.T.

2010-04-24- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES, DE LA REGION ILE DE FRANCE, DU DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS, DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES ESPACES VERTS, POUR LA RESTRUCTURATION DE L'ORANGERIE DU PARC LEFEVRE

Sur proposition de M. Guilbert, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC, de la région Ile-de-France, du département de la Seine-Saint-Denis, de la direction départementale des espaces verts, et entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir le subventionnement des travaux de réhabilitation du bâtiment de l'Orangerie, signer les conventions de financement correspondantes et tous les actes y afférents.

Dit que le montant des travaux est estimé à 487 458 € H.T.

Précise que le financement global nécessaire à la réalisation de ces travaux est prévu en autorisation de programme et les crédits de paiement seront inscrits sur les exercices concernés.

2010-04-25- S.A. HLM IMMOBILIERE 3F – GARANTIE COMMUNALE POUR UNE CONSTRUCTION DE 23 LOGEMENTS AU 58 AVENUE DU MARECHAL LECLERC

Sur proposition de Monsieur Popelin, Vice-président du conseil général, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

2010-04-26- CESSION DE TERRAINS AU DÉPARTEMENT CHEMIN DE VAUJOURS ET RUE I VAUJOURS

Sur proposition de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Donne un avis favorable à la cession des terrains précités au Département de Seine-Saint-Denis d'une superficie totale de 3 880 m² au prix de 388 000 €.

Dit que les recettes en résultant seront inscrites au budget communal,

Autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces du dossier à intervenir.

2010-04-27- ACQUISITION DE QUATRE PARCELLES APPARTENANT A L'ÉTAT AVENUE VOLTAIRE-AVENUE LUCIE AUBRAC (PARCELLES C 319 & 320 EN PARTIE)

Sur proposition de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'acquérir les parcelles cadastrées section C 319 en partie et C320 en partie, appartenant à

l'Etat avenue Voltaire/avenue Lucie-Aubrac d'une superficie totale de 4 082 m² au prix de 498 000 €.

2010-04-28-SUPPRESSION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DITE DE L'ABBAYE

Sur proposition de monsieur le maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve La suppression de la Z.A.C. de L'ABBAYE conformément à l'article R.311-12 du Code de l'urbanisme.

Les conséquences de cette suppression sont :

- Le rétablissement, sur ce territoire, de la taxe locale d'équipement,
- Conformément à l'article R.311-5 du Code de l'urbanisme, l'affichage de cet acte et du rapport de présentation, relatif à la suppression de la Z.A.C. de L'ABBAYE, pendant un mois en mairie et leur parution dans un journal diffusé dans le département.

2010-04-29-SUPPRESSION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DITE RADAR

Sur proposition de monsieur le maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve La suppression de la Z.A.C. RADAR conformément à l'article R.311-12 du Code de l'urbanisme.

Les conséquences de cette suppression sont :

- Le rétablissement, sur ce territoire, de la taxe locale d'équipement,
- Conformément à l'article R.311-5 du Code de l'urbanisme, l'affichage de cet acte et du rapport de présentation, relatif à la suppression de la Z.A.C. RADAR, pendant un mois en mairie et leur parution dans un journal diffusé dans le département.

2010-04-30- COMMUNICATION DU MAIRE – ARTICLE L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Liste des marchés passés du 30 novembre 2009 au 28 février 2010

Sur proposition de M. le Maire,

Après an avoir délibéré,

A l'unanimité,

Donne acte de la communication des marchés passés du 30 novembre 2009 au 28 février 2010

2010-04-31- ÉLABORATION D'UN PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide la création d'un P.L.H. à Livry-Gargan,

Décide d'associer à l'élaboration du P.L.H., le préfet de Seine-saint-denis, le président du Conseil régional d'Ile de France et le président du Conseil général.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'obtention de subventions pour le financement des études à réaliser et signer les actes afférents à cette demande.

Autorise Monsieur le maire à signer les conventions à intervenir.

2010-04-32- DEMANDE EN REMISE DE MAJORATION ET INTÉRÊTS DE RETARD

Sur proposition de Monsieur Pascal POPELIN, Vice-président du conseil général, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Donne un avis favorable à la remise gracieuse.

2010-04-33- DEMANDE EN REMISE DE MAJORATION ET INTÉRÊTS DE RETARD

Sur proposition de Monsieur Pascal POPELIN, Vice-président du conseil général, Adjoint au maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Donne un avis favorable à la remise gracieuse.

2010-04-34- ADHESION DES COMMUNES DE BOULOGNE-BILLANCOURT, SEVRES, ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PARC (VGP) POUR LES COMMUNES DE BIEVRES, JOUY-EN-JOSAS, LES LOGES-EN-JOSAS ET VIROFLAY AU SYNDICAT DES EAUX D'ILE-DE-France (SEDIF)

Sur rapport de M. Popelin, Vice-président du Conseil général, Adjoint au maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accepte l'adhésion des communes de Boulogne-Billancourt, Sèvres, et de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc (VGP) pour les communes de Bièvres, Jouy-en-Josas, les Loges-en-Josas et Viroflay au syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF).

2010-04-35- ADHESION DE LA COMMUNE DE FONTENAY-LE-FLEURY (YVELINES) AU SIGEIF POUR LES DEUX COMPETENCES GAZ ET ELECTRICITE

Sur proposition de M. Georges Guilbert, adjoint au maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article unique Accepte l'adhésion de la commune de Fontenay-le-Fleury (78) au SIGEIF.

2010-04-36- CESSION DE TROIS PARCELLES A LA SARL SOPIC-NORD CHEMIN DE VAUJOURS/BOULEVARD DE L'EUROPE/VOIE NOUVELLE

Sur proposition de Monsieur le maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide la cession de cette unité foncière d'une surface d'environ 12 757 m² correspondant aux parcelles cadastrées section D 354 – D 358 et D 361 au prix de 1 530 840 € à la SARL SOPIC-NORD sise ZAC d Moulin rue de Marquette 59118 WAMBRECHIES
Autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces du dossier à intervenir.

2010-04-37- CONVENTION DE DELEGATION ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE DE LIVRY-GARGAN POUR LA GESTION D'ACTIVITES DE PLANIFICATION FAMILIALE AU CENTRE MEDICO-SOCIAL

Sur proposition de madame GOVET, adjointe au maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise monsieur le maire à signer une convention de gestion de services entre le Département et la Commune pour la mise en œuvre d'une activité de planification familiale au sein du centre médico-social.

2010-04-38- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS

Sur proposition de Monsieur Vincent, adjoint au Maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, (ne participent pas au vote Mme Chevalier, M. Arnaud,).

Décide d'attribuer les subventions suivantes :

| Association | attribué |
|---|------------------|
| Amicale du Personnel Communal | 50 000 € |
| Office du Tourisme de Livry-Gargan | 3 400 € |
| GIP Conseil départemental de l'accès aux droits | 3 000 € |
| Les Amis du Parc Forestier de la Poudrerie | 1 000 € |
| Union locale du syndicat CGT | 1 000 € |
| Aide et Action (CMJ) | 300 € |
| Elus Locaux Contre le SIDA | 300 € |
| Association des Secrétaires et DG du 93 | 150 € |
| Union nationale des Combattants | 1 000 € |
| Comité F.N.A.C.A. de Livry-Gargan | 1 000 € |
| F.N.D.I.R.P. | 900 € |
| Comité d'Entente Anciens Combattants et Victimes | 300 € |
| Cro-B'art | 3 000 € |
| Chorelys Danse Création | 1 800 € |
| Les Collectionneurs de Livry-Gargan | 1 300 € |
| Maison de la Culture Arménienne de Livry-Gargan | 1 250 € |
| La Chansonnette | 1 000 € |
| Agir...reliance | 800 € |
| Les petites cerises | 750 € |
| Association Allée Ginette | 500 € |
| Société Historique du Raincy et du Pays d'Aulnoye | 500 € |
| Amis de la Chorale du Conservatoire | 350 € |
| Les Amis de Haringey | 350 € |
| Ensemble Vocal Onelli | 350 € |
| Club Loisirs et Détente | 250 € |
| Les cris de Paris (projet du Collège Léon Jouhaux) | 800 € |
| La Prévention Routière | 700 € |
| Union locale FCPE | 350 € |
| Asso. Autonome de Parents d'élèves | 350 € |
| Union des Délégués Départementaux de l'Educ. Nat. | 230 € |
| Votre école chez vous | 200 € |
| Croix Rouge Française | 8 000 € |
| Les Restaurants du Cœur de la Seine Saint Denis | 3 000 € |
| Secours Catholique | 1 300 € |
| Secours Populaire Français | 1 300 € |
| Croix Bleue des Arméniens de France | 500 € |
| Ass veuves veufs conjoints survivants de Seine St Denis | 150 € |
| Association des Paralysés de France | 150 € |
| Association Syndicale des Familles Monoparentales | 150 € |
| Handball Club de Livry-Gargan | 150 000 € |
| Football Club de Livry-Gargan | 90 000 € |
| Club Nautique de Livry-Gargan | 70 000 € |
| Cercle d'Escrime Jean Moret | 32 800 € |
| Etoile Sportive de Gargan-Livry | 26 500 € |
| Rugby Club Livry-Gargan | 26 000 € |
| Tennis Club Livry-Gargan | 25 000 € |
| Livry-Gargan Athlétisme | 22 500 € |

| | |
|---|----------|
| Cercle des Patineurs Livryens | 16 500 € |
| Elan Pongiste de Livry-Gargan | 14 000 € |
| Vélo Club de Livry-Gargan | 10 000 € |
| Basket Ball Club de Livry-Gargan | 8 500 € |
| Club d'Echecs La Dame de Sévigné | 8 000 € |
| Les Fous du Volant | 2 500 € |
| Ring Olympique de Gargan | 2 500 € |
| Association des Javelots Livryens | 2 300 € |
| Nautile Plongée | 1 900 € |
| Association Sportive du Collège Edouard Herriot | 1 800 € |
| Association Sportive du Collège Léon Jouhaux | 1 500 € |
| Coordination Culturelle et Sportive | 1 000 € |
| Section livryenne de gymnastique volontaire | 1 000 € |
| Association Sportive du Lycée Henri Sellier | 900 € |
| La Randonnée pédestre | 800 € |
| Association sportive du Collège Lucie Aubrac | 500 € |
| Gentlemen Cyclotouriste de Livry-Gargan | 300 € |

Dit que le montant total de ces crédits, soit 608 530 € est inscrit au budget primitif 2010, nature 6574.

Rappelle que des acomptes sur les montants des subventions prévues ici ont été attribués par la délibération n° 2010-02-16 du 4 février 2010 et d'un montant de

- 30 000 euros à l'association "Handball Club de Livry-Gargan"
- 6 500 euros à l'association "Rugby-Club de Livry-Gargan"

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions annexées à la présente avec les associations bénéficiaires d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 euros.

2010-04-39- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS

Sur proposition de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Caisse des écoles 12 000,00 euros
- Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) 763 000,00 euros
- Foyer résidence Jean Lebas 55 000,00 euros
- Résidence Alain Savary 97 857,00 euros

Précise qu'un acompte de 300 000 euros a été attribué au C.C.A.S. conformément à la délibération n° 2009-12-10 du Conseil municipal du 17 décembre 2009.

2010-04-40- ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « EST-ENSEMBLE » au SITOM 93

Sur rapport de M. PAPA ZIAN, Conseiller délégué au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accepte l'adhésion de la communauté d'agglomération « Est-Ensemble » regroupant les collectivités de Bagnolet, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Le Pré Saint-Servais, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville, au SITOM.

2010-04-41- SUBVENTION AU TITRE DE LA SURCHARGE FONCIÈRE VERSÉE A LA S.A. D'H.L.M. ANTIN RÉSIDENCES

Sur proposition de monsieur le maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Donne un avis favorable au versement d'une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 391 120 euros à la SA d'HLM ANTIN RÉSIDENCES.

2010-04-42- CESSIION DE LA PROPRIÉTÉ 5/7 AVENUE ANATOLE FRANCE ET 54/56 RUE AMÉDÉE DUNOIS A LA S.A. D'H.L.M. LOGIREP - RECTIFICATIF

Sur proposition de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend note du numérotage des parcelles à céder à la SA D'HLM LOGIREP.

2010-04-43- DEMANDE DE SUBVENTION A L'ADEME ET A LA REGION ILE DE FRANCE POUR L'INSTALLATION DES CAPTEURS PHOTOVOLTAIQUES EN TOITURE DU GYMNASSE JACOB

Sur proposition de M. Guilbert, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie d'une part et de la Région-Ile-de-France d'autre part, et à entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir le subventionnement de l'installation des capteurs photovoltaïques en toiture du gymnase Jacob ainsi que signer les conventions de financement correspondantes.

Dit que le montant des travaux est estimé à 150 000 € H.T..

Précise que le financement global a été approuvé par délibération n° 2008-04-19 relative à l'autorisation de programme et que les crédits de paiement nécessaires à la réalisation de ces travaux seront inscrits sur les exercices correspondants.

2010-04-44- SUBVENTION AUX SINISTRES DE LO PRADO - CHILI

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 2 000 euros. à la ville de Lo Prado.

Dit que cette subvention transitera par l'ambassade du Chili en France.

Fin de séance à 23h30